



***QNB prolonge son option pour des initiatives en hydrogène et autres énergies vertes***

**Montréal, Québec, le 27 mars 2025** – Métaux QNB inc. (CSE : TIM.X) (USOTC : QNBMF) annonce la prolongation, jusqu'au 30 avril 2025, de l'option d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de RéSolve énergie inc.

Ce droit exclusif (“l’Option”) permet à Métaux QNB (la “Société”) d’acquérir toutes les actions ordinaires de RéSolve énergie inc. et ainsi d’obtenir la balance de l’intérêt de 50.1 % dans la nouvelle entité créée, RéSolve hydrogène inc. (communiqué de presse du 16 janvier 2025), ainsi que d’autres propriétés intellectuelles en attente de brevet, hautement prometteuses, dans le domaine des énergies vertes et déjà préqualifiées pour des subventions gouvernementales. L’Option devait initialement expirer le 31 mars 2025.

La Société annonce également la démission de Nikolas Perrault du conseil d’administration. Le conseil tient à remercier M. Perrault pour ses efforts et lui souhaite beaucoup de succès dans ses projets futurs.

**À propos de QNB**

Métaux QNB explore pour de l’hydrogène naturel ou « hydrogène blanc » en Ontario et au Québec, en utilisant des technologie de détection de pointe en attente de brevet sur des claims hautement prometteurs, connus pour la présence d’indices élevés d’hydrogène. La Société détient également le projet du réservoir de sel de Kingsville, en Nouvelle-Écosse.

Au nom du conseil d’administration,

Ian C. Peres, CPA, CA  
Président et chef de la direction  
+1.416.579.3040

---

*Les documents publics de QNB peuvent être consultés sur [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)*

*Ni le CSE, ni ses fournisseurs de services réglementaires n’assument la responsabilité de l’adéquation ou de l’exactitude de ce communiqué.*

*Avertissement concernant les déclarations prospectives*

*Ce communiqué de presse contient certaines « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Les déclarations prospectives sont nécessairement fondées sur plusieurs estimations et hypothèses jugées raisonnables à la lumière de l’information disponible au moment de leur formulation. Toutefois, ces déclarations sont assujetties à des risques connus et inconnus, à des incertitudes ainsi qu’à d’autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent de manière significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs comprennent notamment, sans s’y limiter, les incertitudes d’ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social, ainsi que la volatilité des marchés financiers. Les lecteurs sont avertis que les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux anticipés dans ces déclarations prospectives. Par conséquent, il est déconseillé d’accorder une confiance excessive à ces déclarations. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d’événements futurs ou autrement, sauf si la loi l’exige.*